

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1
DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE FORMATION

SUPPLY CHAIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 71 59 06 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

SUPPLY CHAIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les principaux concepts relatifs à la logistique d'entreprise (Supply-Chain), et d'en analyser succinctement les principes de gestion opérationnelle ;
- ◆ de participer à la réalisation de choix cohérents sur les opérations de distribution physique ;
- ◆ de participer à la synchronisation et au suivi des opérations de distribution physique ;
- ◆ de proposer à son échelon des pistes d'amélioration des performances de l'entreprise, compte tenu de ses objectifs et des contraintes de la Supply Chain et des objectifs de l'entreprise.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En gestion opérationnelle des transports :

en fonction des consignes données, en équipe ou individuellement, à partir de cas pratiques de missions de transport à organiser, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des normes de sécurité et de qualité ;

- ◆ établir les différents modes de transport et les documents s'y rapportant ;
- ◆ expliciter et justifier l'organisation et l'optimisation d'une tournée

En organisation de l'entrepôt :

à partir de consignes provenant d'une étude de cas et d'exercices d'application,

- ◆ organiser un entrepôt ;
- ◆ justifier son organisation en fonction des variables liées aux tâches ;
- ◆ expliciter l'utilisation de la commande vocale en un point de la chaîne logistique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation «**Gestion opérationnelle des transports** », code n° 715902U21D1, «**Organisation de l'entrepôt**», code n° 715901U21D1, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Supply Chain	CT	B	56
3.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70

4. PROGRAMME

Face à des situations concrètes de la vie professionnelle relatives à la distribution physique des marchandises, dans le respect des tâches prévues au profil professionnel,

l'étudiant sera capable,

- ◆ d'identifier le concept global de Supply Chain ;
- ◆ d'identifier les principes d'organisation générale de la logistique ;
- ◆ d'analyser succinctement des problèmes simples relatifs à la gestion opérationnelle de la Supply Chain tels que la planification des opérations, l'ordonnancement de la production, la gestion des stocks, le just-in-time, ... ;
- ◆ d'identifier le rôle de la distribution physique dans l'économie, son influence sur les performances économiques de l'entreprise et le service rendu à la clientèle en termes de prix, délais et qualité ;

à partir d'une analyse simple de l'organisation et du fonctionnement du secteur de la distribution physique :

- ◆ de participer à la sélection des modes de transport et des combinaisons intermodales permettant une circulation optimale des marchandises compte tenu des impératifs de coûts, de rapidité et de sécurité ;
- ◆ d'identifier les différents intermédiaires de transport et d'établir leurs rôles en termes de responsabilité et d'activité ;
- ◆ de veiller au respect des conventions relatives aux transports internationaux ;
- ◆ de différencier les assurances de responsabilité des transporteurs des assurances cargo ;
- ◆ de participer au choix de l'assurance la plus pertinente dans le cadre du transport choisi ;
- ◆ d'identifier et de décrire les autres opérations relatives à la distribution physique,
 - emballages et contenants (palettes, conteneurs, etc.),
 - étiquetages et marquages,
 - manutentions,
 - gestion d'entrepôts et de centres de distribution,
 - gestion des stocks,
 - etc. ;
- ◆ d'utiliser les technologies appropriées de l'information et de la communication en vue :
 - de participer à l'identification et à la traçabilité des flux physiques tout au long de la chaîne de distribution ;
 - de participer à l'analyse des performances du système sur les coûts, les délais de livraison, la qualité ;
 - de proposer les mesures de correction nécessaires pour l'optimiser.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation concrète de la vie professionnelle relative à la distribution physique des marchandises, suivant ses tâches potentielles,

- ◆ de décrire le cheminement lié à la distribution physique ;
- ◆ de justifier le choix d'une chaîne de transport et l'utilité de la traçabilité de la marchandise ;
- ◆ de décrire le suivi des opérations compte tenu des contraintes imposées par la Supply Chain, dans le respect des critères de performance fixés par l'entreprise, en justifiant ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le degré de pertinence des choix,
- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation,
- ◆ le degré de précision et la clarté du vocabulaire technique utilisé.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.